



**Communication :**  
« Un moteur national : l'office national de l'eau et  
l'assainissement »

Présentation : Arba Jules OUEDRAOGO  
Directeur de l'assainissement

Conférence Africités à Yaoundé du 2 au 6 décembre 2003

**Présentation :**

Introduction

1. Objet de la présentation
2. Brève présentation de l'ONEA
3. Mobilisation des ressources financières
4. Exécution des programmes
5. Relations ONEA – Communes
6. Ambitions d'une couverture intégrale

Conclusion

## **Introduction :**

- Les difficultés de mobilisation financière dans le sous-secteur de l'assainissement restent persistantes.
- Problématique : comment asseoir une politique durable d'assainissement sur la base de ressources pérennes?
- Présentation de l'expérience de financement de l'assainissement par l'ONEA au Burkina Faso.

## **Objet de la présentation :**

- Présenter succinctement les missions de l'ONEA;
- Dérouler la capacité de mobilisation financière et les programmes exécutés par l'ONEA;
- Susciter la réflexion sur les alternatives de développement intégral de l'assainissement dans le processus de décentralisation communale en cours.

## **Mobilisation des ressources financières :**

- *Ce qu'il faut éviter : « les problèmes d'assainissement sont insurmontables ! »*
- ▣ *se lancer dans l'élaboration des fiches de projets, la recherche tout azimut de financement extérieur;*
- » *croire que l'assainissement ne peut se développer sans aide et par conséquence laisser la population se débrouiller !*

### **Alternatives possibles :**

- ✓ **Identifier un moteur national de développement du sous secteur;**
- ✓ **Renforcer le cadre réglementaire, baliser les limites de compétences;**
- ✓ **Instaurer un mécanisme de collecte de ressources financières pérennes propres comme base minimum de déclenchement de toutes les initiatives.**

## **Choix de l'ONEA :**

- **Clairvoyance institutionnelle de l'Etat en 1985 :**
- ▣ **Atouts :**
  - ✓ Statuts de société d'état et contrat plan ONEA-Etat signé tous les trois ans : objectifs et indicateurs de suivi bien définis, équité de service public garantie;
  - ✓ Autonomie de gestion : transparence et souplesse des procédures administratives et financières;
  - ✓ Forte capacité de collecte de fonds publics : plus de 80% de taux de recouvrement de la facturation;
  - ✓ Implantation dans les centres urbains et semi-urbains.

### **Autres justifications :**

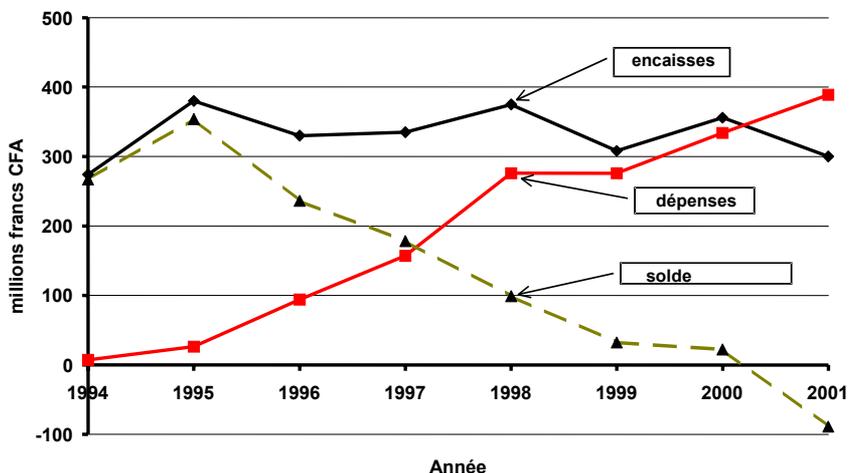
- Le lien entre l'eau potable (source de vie) et l'impact des rejets d'eaux usées (menace de vie) facile à établir ;
- L'engouement et les investissements importants des partenaires au développement dans le secteur de l'eau avec un volet mesures d'accompagnement ;  
*exemple projet d'alimentation en eau potable à partir de Ziga où plus de 2.5 millions d'Euros sont octroyés par U.E pour les actions d'assainissement ;*
- La disponibilité (concentration) de cadres qualifiés motivés dans le domaine hydraulique.

### **Instauration des frais pour service rendu assainissement :**

- Appliquer comme une redevance sur toutes les factures d'eau distribuée par l'ONEA.
- Mode d'application a connu une évolution :
  - ✓ 1985-2002 : facturation en fonction du volume d'eau consommée et modulée par tranche.
  - ✓ A partir de 2002 : facturation en fonction du volume d'eau consommée et modulée par type d'abonné :
    - abonné domestique : 21 FCFA
    - Abonné industrie : 21 FCFA
    - Abonné eau brute : 52 FCFA

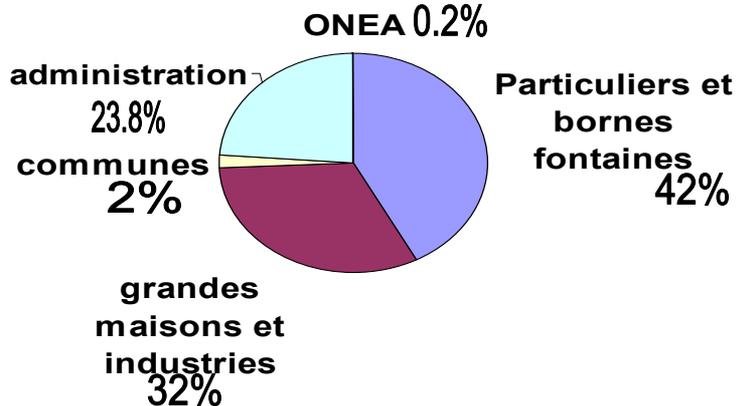
*Prix du m3 d'eau potable par tranche : 180, 377 et 998 FCFA*

## Recouvrements et dépenses des frais pour services rendus assainissement :



Plus de 3.1 milliards FCFA collectés par l'ONEA de 1994 à 2002

## Facturation de l'assainissement par catégories de clients



## **Exécution des programmes en cours :**

- Promotion de l'assainissement autonome et réalisation d'ouvrages d'assainissement en milieu scolaire à Ouagadougou et Bobo Dioulasso;
- Elaboration de plans stratégiques dans 04 villes moyennes;
- Réalisation des travaux d'assainissement collectif à Ouagadougou et des études d'exécution de l'assainissement collectif à Bobo Dioulasso;
- Appui ponctuel des communes en cas de sollicitations particulières.

## **Relation avec les communes :**

- La décentralisation constitue une opportunité de relations privilégiées avec l'ONEA : comment donc assurer un transfère de compétences dans le secteur eau et assainissement; la réflexion est en cours et certains projets pilotes sont en phase test;
- L'Association des maires est membre du conseil d'administration de l'ONEA;
- Les communes participent directement à l'élaboration des PSA;
- Les communes appuient l'ONEA dans le cadre de la mise en œuvre de PSA;
- L'ONEA appuie également les communes dans le cadre de la formulation de projets eau et assainissement sans limitation de ses domaines de compétences.

## **Ambitions d'un assainissement intégral communal :**

- Processus dans les communes en cours :
  - ✓ Élaboration de plans directeurs d'assainissement des eaux pluviales et des déchets solides;
  - ✓ Elaboration de PSA.
- **Contraintes :**
  - ✓ La mise en œuvre des plans demande d'importants investissements incompatibles avec les ressources communales propres souvent limitées; d'où l'appel à des ressources financières extérieures;
  - ✓ Le développement des capacités de maîtrise d'œuvre reste limité pour la majorité des communes; ce qui demande également un soutien extérieur pour aider les communes dans la conception et la formulation de projets incitatifs.

## **Conclusion :**

- L'instauration de frais pour service rendu assainissement peut, dans les pays africains contribuer à l'amélioration de l'accès des populations au service d'assainissement des eaux usées et excréta;
- L'utilisation du fonds doit être transparente, directement affectée à la conception et à la mise en œuvre de plans stratégiques d'assainissement comme alternative de développement véritable du sous-secteur.
- L'assainissement intégral (eaux usées et excréta, pluvial, déchets solides) reste un défi, un véritable challenge pour le développement communal.

**Notre crédo :**

***Toujours rechercher les moyens optimums d'y parvenir!***

**Je vous remercie!**

# **« Un moteur national : Office National de l'eau et de l'assainissement ONEA »**

## **1. Objet de la présentation**

Cet exposé a pour objet de :

- Présenter succinctement les activités conduites par l'ONEA dans le domaine spécifique de l'assainissement des eaux usées et excréta ;
- Dérouler la capacité de mobilisation financière et les programmes exécutés par l'ONEA ;
- Susciter la réflexion sur les alternatives de développement intégrale de l'assainissement dans le processus de décentralisation communale en cours dans plusieurs pays africains.

## **2. Brève présentation de l'ONEA**

L'Office National de l'Eau et de l'assainissement (ONEA) est une société d'état placée sous la double tutelle (i) technique du ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques et (ii) financière du ministère de l'économie et des finances. Il est responsable de :

- i) La création, la gestion et la protection des installations de captage, d'adduction, de traitement et de distribution de l'eau potable pour les besoins de la consommation humaine, commerciale et industrielle des centres urbains et semi-urbains;
- ii) La création et la promotion de système d'assainissement collectif, individuel ou autonome pour l'évacuation des eaux usées et excréta.

Les rapports entre l'office et l'Etat sont régis par un contrat plan signé tous les trois ans. Ce contrat fixe les indicateurs de performances qui sont vérifiés et suivis par l'Etat.

## **3. Mobilisation des ressources financières**

La question des ressources financières disponibles pour le développement du secteur de l'assainissement semble toujours être une grosse difficulté couramment évoquée. Une telle préoccupation ne peut cependant trouver de véritables solutions auprès de nos seuls Etats dont les budgets souffrent de déficits constants.

Comment donc asseoir une politique de financement durable du sous-secteur de l'assainissement des eaux usées et excréta ?

### ***Choix de l'ONEA par l'Etat***

La société de distribution d'eau potable joint d'énormes atouts qui le prédispose à un choix potentiel d'acteur moteur du développement du sous-secteur de l'assainissement ; on peut citer :

- Le statut de société d'Etat dirigé par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par le gouvernement pour veiller à l'atteinte des objectifs définis et l'équité de service rendu;
- L'autonomie de gestion caractérisée par une transparence et une souplesse dans les procédures administratives et financières ;
- Une forte capacité de collecte de fonds publics avec des taux de recouvrement supérieurs à 80% ;
- L'implantation de la société dans les villes urbaines et semi-urbaines.

Outre ces atouts, certaines justifications peuvent également contribuer à ce choix :

- Le lien entre l'eau (consommée source de vie) et les rejets d'eaux usées (dangers de vie) est plus facile à établir ;
- L'engouement des partenaires au développement à investir dans le secteur de l'eau avec des sous volets appelés mesures d'accompagnements; le Burkina Faso, pays sahélien, bénéficie de vastes projets d'eau dont l'assainissement profite;

- La disponibilité de cadres qualifiés motivés dans le domaine de l'hydraulique.

Toutes ces raisons ont certainement joué dans le choix de l'Etat en 1985 de confier le développement du sous secteur à l'ONEA.

### ***Principe de tarification de la redevance assainissement***

De 1985 à 2002, la redevance assainissement a été fixée par m<sup>3</sup> en fonction des tranches de consommation d'eau potable.

A partir de janvier 2003, une nouvelle tarification a été fixée en fonction du type de consommateurs. Les types de consommateurs sont :

- Les abonnés domestiques : 21 FCFA/m<sup>3</sup>
- Les industries : 21 FCFA/m<sup>3</sup>
- Les raccordés d'eau brute : 52 FCFA /m<sup>3</sup>

Cette nouvelle tarification prépare plus l'ONEA à l'application de nouvelle redevance dès la mise en route de l'assainissement collectif. Cette nouvelle redevance modulaire tiendra compte des abonnés domestiques et des industries raccordées au réseau pour équilibrer les charges d'exploitation y afférentes.

### ***Les montants encaissés depuis 1994***

De 1994 à 2002, plus de 3,1 milliards FCFA ont été collectés par l'ONEA pour assurer les services d'assainissement. Pendant la même période, près de 60% du montant encaissé a été consacré au développement des activités de l'assainissement autonome. Ce taux de décaissement est cependant en pleine croissance avec la contribution de l'ONEA à la réalisation des travaux d'assainissement collectif de la ville de Ouagadougou.

### ***La répartition par type de consommateurs***

Une brève analyse des recettes encaissées de 1994 à 2002 permet de monter la part contributive par type d'abonné qui se présente comme suit :

- Particuliers et bornes fontaines : 42%
- Grandes maisons et industries : 32%
- Administration : 23,8%
- Communes et collectivités rurales : 2%
- ONEA : 0,2%

## **4. Exécution des programmes**

La redevance assainissement permet actuellement d'exécuter les programmes suivants :

- La promotion de l'assainissement autonome dans les deux grandes villes Ouagadougou et Bobo Dioulasso ;
- La réalisation de latrines en milieu scolaire dans les deux villes ;
- L'élaboration en cours de plans stratégiques d'assainissement dans 04 villes secondaires ;
- La réalisation des travaux d'assainissement collectif de la ville de Ouagadougou en cours de finition (contrepartie aux financements extérieurs et le remboursement du prêt) ;
- L'appui ponctuel dans divers cas d'urgences sollicité par les communes.

## **5. Relations avec les Communes**

L'émergence du processus de décentralisation dans notre pays, a été une occasion de consolidation des activités de planification de développement de l'assainissement.

L'ONEA de façon concrète bénéficie d'un appui constant des autorités communales dans le cadre de la sensibilisation des populations par l'implication dans les secteurs des conseillers communaux. Les arrondissements de la Commune mettent également à la disposition de l'ONEA des bureaux occupés par nos

animateurs pour la sensibilisation des populations. Des arrêtés municipaux sont notamment pris par les maires chaque fois que l'ONEA le sollicite, pour créer des comités en vue d'accompagner les efforts d'assainissement entrepris par l'ONEA.

Par ailleurs, l'ONEA apporte également son appui dans le cadre de la formulation des projets d'appui communal sans limite de ses domaines de compétence en assainissement.

## **6. Ambitions d'une couverture intégrale de l'assainissement**

Les ambitions affichées par les communes du Burkina est l'élaboration de plans directeurs d'assainissement des eaux pluviales et des déchets solides et de plans stratégiques d'assainissement des eaux usées et excréta. Une telle approche déjà réalisée dans les deux grandes villes (mais qui demande cependant à être mis en œuvre) est en vue dans les autres les communes.

Cependant, compte tenu des ressources financières et des capacités de maîtrise d'œuvre très limitées des communes en général, la recherche de la couverture intégrale en assainissement nécessite un appui conséquent des partenaires au développement.

### **Conclusion**

L'instauration de la redevance d'assainissement permet sans doute de mobiliser des recettes pérennes capables d'inciter les partenaires au développement à aider les structures nationales dans leur politique d'assainissement. L'utilisation d'un tel fonds doit cependant être transparente, liée à un plan opérationnel maîtrisé et contribué véritablement à l'accès direct des populations, surtout démunis, au service d'assainissement.

***L'assainissement des eaux usées et excréta, des déchets solides et des eaux pluviales restent un véritable défi communal, un challenge pour le développement urbain qu'il nous appartient tous de relever !***

**Arba Jules OUEDRAOGO**  
**Directeur de l'Assainissement**  
Office National de l'Eau et de  
l'Assainissement BURKINA FASO  
Tel : 00 226 30 34 02  
E-mail : [dass.onea@fasonet.bf](mailto:dass.onea@fasonet.bf)